



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 129791

Texte de la question

Mme Valérie Fourneyron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le traitement de l'autisme en France. La France fait état d'un retard considérable en matière de prise en charge de l'autisme alors qu'une personne sur 150 est aujourd'hui concernée. En effet, elle est un des derniers pays à privilégier un traitement psychiatrique ne laissant aucun choix aux familles et, bien que des méthodes d'accompagnement éducatif précoce et adapté aient fait leur preuve ailleurs dans le monde, 80 000 enfants touchés ne sont toujours pas scolarisés. Elle a également été condamnée en 2004 par le Conseil de l'Europe pour le non-respect de la charte sociale européenne dans le domaine de l'autisme. Par ailleurs, ce trouble du comportement fragilise l'entourage de la personne atteinte qui se voit souvent contrainte de cesser toute activité pour pallier le manque considérable de structures d'accueil. Face à ce problème de santé publique insuffisamment pris en compte, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place afin d'améliorer la prise en charge des enfants et adultes autistes.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Fourneyron](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129791

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2018

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)